



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à la version modifiée du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31, annexe II.

# SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit Nom du

produit: gleitmo WSP 5040

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Lubrifiant

Utilisations déconseillées : Aucune utilisation déconseillée identifiée.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / FournisseurFUCHS LUBRITECH GmbH Werner-

Heisenberg-Straße 1

67661 Kaiserslautern/Allemagne

Téléphone: +49 (0) 6301 3206-0 Fax: +49 (0) 6301 3206-940

Personne à contacter : FUCHS LUBRITECH GmbH - Gestion de la sécurité des produits

 Téléphone:
 +49 (0) 6301 3206-0

 Fax:
 +49 (0) 6301 3206-940

 Courrier électronique :
 reach@fuchs-lubritech.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence :** +49 (0) 6301 3206-0

#### **SECTION 2: Dangers potentiels**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé et étiqueté comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Classification selon la directive (CE) 1272/2008, telle que modifiée. Dangers pour la santé

Lésions oculaires gravesCatégorie 2H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Dangers pour l'environnement

Toxicité aquatique chroniqueCatégorie 3H412 : Nocif pour les

organismes aquatiques, avec

effet à long terme.

Aperçu des dangers

**Dangers physiques:** Aucune donnée n'est disponible.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

Créé Le : 15.01.2015 Révisé Le : 12.10.2016 Date d'impression : 16.12.2016 SDS\_FR - FR - 000000000601063398

Version:

1 /15







Mots de signalisation : Attention

Mention(s) de danger: H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à

long terme.

Consignes de sécurité

**Prévention :** P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

**Réaction :** P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer

avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever si possible les lentilles de contact éventuellement présentes. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation des yeux persiste, consulter un

médecin/une aide médicale.

Élimination des déchets: P501: Contenu/récipient conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les produits doivent être soumis à un traitement et à une élimination appropriés au moment de leur mise au rebut, conformément aux

prescriptions et aux caractéristiques du produit.

Informations supplémentaires sur l'étiquette

EUH208 : Contient du sulfonate de calcium, du sulfonate de calcium, du

sulfonate de Ca. Peut provoquer des réactions allergiques.

2.3 Autres dangers :

Ne pas laisser le produit s'échapper dans l'environnement sans contrôle. En

cas d'observation

des mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques ainsi que des indications relatives à la manipulation (pt 7) et à l'équipement de protection personnel (pt 8), aucun danger

particulier n'est connu.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Information générale : Préparation composée des substances mentionnées ci-

dessous et d'autres composants non dangereux.

Dénomination chimique	Identificateur		REACH N° d'enregistrement	Remarques

Créé Le : 15.01.2015 Révisé Le : 12.10.2016 Date d'impression : 16.12.2016 SDS\_FR - FR - 000000000601063398





Chaux hydratée		20,00 - <50,00%	01-2119475151-45	
Sulfonate de calcium	EINECS : 271-529-4	1,00 - <5,00%	01-2119492627-25	





sel de zinc inorganique	EINECS : 231-203-4	2,50 - <5,00%	
Ca-Sulfonate	EINECS : 284-903-7	1,00 - <3,00%	
Sulfonate de calcium	EINECS : 263-093-9	1,00 - <5,00%	01-2119488992-18
Ca-Sulfonate	EINECS : 274-263-7	1,00 - <5,00%	01-2119492616-28
le phénol. Antioxydant	EINECS : 204-881-4	0,25 - <1,00%	01-2119565113-46
Composé de Zn	EINECS : 215-222-5	0,10 - <0,25%	01-2119463881-32
aromatique Dérivé d'ester phosphorique	EINECS : 204-112-2	0,10 - <0,25%	

<sup>\*</sup> Toutes les concentrations sont indiquées en pourcentage de poids lorsque la substance n'est pas un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

#### Classification

Dénomination chimique	Identificateur	Classification	
Chaux hydratée	EINECS : 215-137-3	CLP : Eye Dam. 1;H318, STOT SE 3;H335, Skin Irrit. 2;H315	
Sulfonate de calcium	EINECS : 271-529-4	CLP: Skin Sens. 1B;H317	
sel de zinc inorganique	EINECS : 231-203-4	CLP: Aquatic Chronic 2;H411	
Ca-Sulfonate	EINECS : 284-903-7	CLP: Eye Dam. 1;H318, Skin Irrit. 2;H315	
Sulfonate de calcium	EINECS : 263-093-9	CLP: Skin Sens. 1B;H317	
Ca-Sulfonate	EINECS : 274-263-7	CLP: Skin Sens. 1B;H317	
le phénol. Antioxydant	EINECS : 204-881-4	CLP: Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410	
Composé de Zn	EINECS : 215-222-5	CLP: Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410	
aromatique Dérivé d'ester phosphorique	EINECS : 204-112-2	CLP : Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410	

CLP: Règlement n° 1272/2008.

Pour le libellé des mentions de danger citées, voir section 16.

Les huiles minérales hautement raffinées et les distillats de pétrole contenus dans notre produit contiennent, selon IP 346, un extrait de DMSO de moins de 3% (p/p) et ne sont pas classés comme cancérigènes selon la Nota L, annexe VI du règlement UE 1272/2008.

#### SECTION 4 : Mesures de premiers secours

Informations générales : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation de la substance : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau, en soulevant les

paupières.

Contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon. Laver à l'eau et au savon.

**Ingestion de la substance :** Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Provoque une grave irritation des yeux.

Créé Le : 15.01.2015 Révisé Le : 12.10.2016 Date d'impression : 16.12.2016 SDS\_FR - FR - 000000000601063398

Version:

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.





4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée sous forme de brouillard.

Incendie plus important

combattre avec de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée avec

un additif tensioactif approprié.

Moyens d'extinction inappropriés : Eau en jet plein.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas d'incendie, des gaz nocifs peuvent se dégager.

5.3 Indications pour la lutte contre l'incendie

Indications pour la

lutte contre l'incendie : Retirer les récipients de la zone d'incendie dans la mesure où cela peut se faire sans danger. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans

les égouts.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et un équipement

de protection complet.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Attention! En cas de fuite du produit, les sols et les surfaces peuvent devenir

glissants. Pas nécessaire.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :** Éviter le rejet dans l'environnement. Poursuivre les

déversements ou les

Éviter les déversements si cela peut se faire sans danger.

6.3 Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage :

Absorber le produit répandu mécaniquement ou avec un matériau absorbant les liquides. Éliminer le produit absorbé conformément à la réglementation. Arrêter le flux de matériau si cela est possible sans danger

6.4 Référence à Pour les équipements de protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. d'autres sections : Pour des informations sur la manipulation sûre, voir la section 7. Pour des

informations sur l'élimination, voir la section 13.

Créé Le : 15.01.2015 Révisé Le : 12.10.2016 Date d'impression : 16.12.2016 SDS\_FR - FR - 000000000601063398





#### SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Veiller à une aération suffisante. Respecter les mesures d'hygiène industrielle reconnues. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Respecter les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits pétroliers ou chimiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles

Les prescriptions de la loi sur l'eau (WHG), des lois régionales sur l'eau (Landeswassergesetze) et de l'ordonnance sur les installations de manipulation de substances dangereuses pour l'eau (VAwS dans la version en vigueur dans chaque Land) doivent être respectées.

7.3 Utilisations finales spécifiques:

incompatibilités :

Non applicable

Instructions pour le stockage : 11, Solides inflammables

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

# 8.1 Paramètres à surveiller Valeurs limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle ne s'applique à aucun des composants.

#### 8.2 Contrôle de l'exposition

Dispositifs de contrôle technique appropriés : Veiller à une aération suffisante. Le niveau de ventilation doit être adapté aux conditions. Le cas échéant, utiliser des chambres de traitement, des systèmes d'évacuation d'air locaux ou d'autres mesures de protection techniques pour contrôler les concentrations dans l'air afin de les maintenir en dessous des limites d'exposition recommandées. Si aucune limite d'exposition n'a été fixée, maintenir les concentrations dans l'air à un niveau acceptable.

## Mesures de protection individuelle, par exemple équipement de protection individuelle

Informations générales : Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Prescrites

> utiliser un équipement de protection individuelle. L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes CEN en viqueur et après consultation du fournisseur d'équipement de protection individuelle. Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits

pétroliers ou chimiques doivent être respectées dans tous les cas.

Protection des yeux/du visage: Lunettes de protection (EN 166) recommandées lors du transvasement.

Créé Le : 15.01.2015 Révisé Le : 12.10.2016 Date d'impression: 16.12.2016 SDS\_FR - FR - 000000000601063398

Version:





Protection de la peau

Protection des mains : Matériau : Caoutchouc nitrile butyle (NBR).

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Gants de protection lorsque la sécurité le permet. Les gants de protection appropriés sont recommandés par le fournisseur de gants. Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté, car il ne dépend pas seulement du matériau des gants, mais aussi de facteurs spécifiques au poste de travail. Protection préventive de la peau

par une pommade de protection cutanée.

**Autres:** Ne pas transporter de chiffons imbibés de produit dans les poches de

pantalon. Porter des vêtements de protection appropriés pendant le

travail.

Protection des voies respiratoires : Non pertinent en raison de la forme du produit.

Dangers thermiques: Non connu.

Prendre des mesures d'hygiène : Toujours respecter une bonne hygiène personnelle, par ex. se laver

après

manipuler le matériel et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail afin d'éliminer les contaminations. Jeter les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées.

Mesures de protection de l'environnement : Aucune donnée n'est disponible.

#### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Aspect

**État de l'agrégat :** solide **forme :** Pâte

couleur :Marron clairL'odeur est très forte :Caractéristique

Seuil de détection des odeurs : Non applicable aux mélanges

Valeur du pH: Non applicable

Point de fusion : Non applicable aux mélanges

Point d'ébullition : Valeur non pertinente pour la classification

Point d'inflammation : Non applicable

Vitesse d'évaporation : Non applicable aux mélanges Inflammabilité (solide, gazeux): Valeur non pertinente pour la classification Limite d'explosivité - supérieure (%)-: Non applicable aux mélanges Limite d'explosivité - inférieure (%)-: Non applicable aux mélanges Pression de vapeur : Non applicable aux mélanges Densité de vapeur (air=1) : Non applicable aux mélanges

**Densité**: 1,20 g/cm3 (15 °C)

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau : Insoluble dans l'eau

Solubilité (autres) : Aucune donnée n'est disponible.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) Non applicable aux mélanges

- log Pow:

Créé Le : 15.01.2015 Révisé Le : 12.10.2016 Date d'impression : 16.12.2016

Version:





Température d'auto-inflammation : Valeur non pertinente pour la classification Température de décomposition : Valeur non pertinente pour la classification Temps d'écoulement Valeur non pertinente pour la classification Propriétés explosives : Valeur non pertinente pour la classification Propriétés oxydantes : Valeur non pertinente pour la classification

9.2 Autres données Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Stable dans les conditions normales d'utilisation. 10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses:

Stable dans le cadre d'une utilisation conforme.

10.4 Conditions à Stable dans le cadre d'une utilisation conforme.

éviter :

10.5 Matières incompatibles : Matières fortement oxydantes. Les acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de

décomposition

dangereux:

En cas de décomposition thermique ou de combustion, des oxydes de carbone ainsi que d'autres gaz et vapeurs toxiques peuvent être libérés.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les effets

## toxicologiques Toxicité aiguë

## **Ingestion Produit:**

Substance(s) Non classé pour la toxicité aiguë sur la base des données disponibles.

spécifique(s)

Chaux hydratéeLD 50 (rat): > 2.001 mg/kg

sel inorganique de zinc 50 (rat): > 2.500 mg/kg

Sulfonate de calcium 50 (rat): > 16.000 mg/kg

phénol, en particulier. Antioxydant 50 (rat): 2.930 mg/kg (OECD

401) Composé de ZnLD 50 (rat): > 2.001 mg/kg

Créé Le : 15.01.2015 Révisé Le : 12.10.2016 Date d'impression: 16.12.2016 SDS\_FR - FR - 000000000601063398

Version:





Contact avec la peau Produit :

Non classé pour la toxicité aiguë sur la base des données disponibles.

Substance(s) spécifique(s)

Chaux hydratéeLD 50 (lapin) : > 2.500 mg/kg

Sulfonate de calciumLD 50 (rat) : > 4.000 mg/kg

phénol, qui est une substance chimique. AntioxydantLD 50 (rat) : > 5.000 mg/kg (OECD 402)

Inhalation Produit:

Non classé pour la toxicité aiguë sur la base des données disponibles.

Substance(s) spécifique(s)

Composé de ZnLC 50 (rat, 4 h): 5,7 mg/l

Corrosion/irritation de la peau :

Produit: OCDE 404 (lapin): Non

irritant.

Lésions oculaires graves/irritation :

**produit :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification sont

remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

**Produit :** Sensibilisation de la peau : Sur la base des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisateur respiratoire : sur la base des données disponibles, les critères

de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifique(s)

le phénol. Antioxydant

Non sensibilisant (cochon d'Inde); OCDE 406.

Mutagénicité sur les cellules germinales

**produit :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Cancérogénicité

**produit**: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité pour la reproduction

produit : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - en cas d'exposition unique

**produit :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Créé Le : 15.01.2015 Révisé Le : 12.10.2016 Date d'impression : 16.12.2016 SDS\_FR - FR - 00000000601063398

Version:





produit : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Nom du produit : gleitmo WSP 5040

Risque d'aspiration

produit : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Autres effets Aucune donnée n'est disponible.

nocifs:

Créé Le : 15.01.2015 Révisé Le : 12.10.2016 Date d'impression : 16.12.2016 SDS\_FR - FR - 000000000601063398

Version:





#### **SECTION 12 : Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

produit : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

**Poisson** 

Substance(s) spécifique(s)

Calcium hydratéLC 50 (poisson, 96 h) : 50,6 mg/l

Ca-SulfonateLC 50 (poisson, 96 h): > 1.001 mg/l

phénol, par exemple. AntioxydantLC 50 (poisson, 96 h) : > 0,57 mg/l (OCDE 203)

Composé de ZnLC 50 (poisson, 96 h) : > 6 mg/l

dérivé d'ester d'acide

phosphorique aromatique

LC 50 (poisson, 96 h): 0,8 mg/l

Invertébrés aquatiques

Substance(s) spécifique(s)

chaux hydratéeEC50 (puce d'eau, 48 h) : 49,1 mg/l

sel inorganique de zincEC50 (puce d'eau, 48 h) : 26 mg/l

Ca-SulfonateEC50 (puce d'eau, 48 h)

: > 1.001mg/l phénol.Antioxydant EC50 (puce d'eau, 48 h) : >

0,17 mg/lComposé de ZnEC50 (puce d'eau, 48 h) : 2,2 mg/l

dérivé d'ester d'acide

phosphorique aromatique

EC50 (puce d'eau, 48 h): 0,202 mg/l

**Toxicité** 

chroniqueProduit

Sur la base des données disponibles, les critères de classification sont

remplis.

Invertébrés aquatiques Substance(s)

spécifique(s)

phénol, par exemple. AntioxydantNOEC (puce d'eau, 21 d) : > 0,39 mg/l

Inhibition de la croissance des plantes aquatiques

Substance(s) spécifique(s)

Chaux hydratéeEC50 (algues, 72 h): 184,57 mg/l

> 0,42 mg/l Composé de ZnEC50 (algues, 72 h): 0,17

Créé Le : 15.01.2015 Révisé Le : 12.10.2016 Date d'impression : 16.12.2016

Version:





mg/l

Nom du produit : gleitmo WSP 5040 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Créé Le : 15.01.2015 Révisé Le : 12.10.2016 Date d'impression : 16.12.2016 SDS\_FR - FR - 000000000601063398





Produit: Non applicable aux mélanges

Substance(s) spécifique(s)

phénol, qui est une substance chimique. Antioxydant30 % (OCDE 302C)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit: Non applicable aux mélanges

Substance(s) spécifique(s)

de phénol. AntioxydantPeut être enrichi dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol :

12.5 Résultats des

Produit: Non applicable aux mélanges

évaluations PBT et vPvB

evaluations PBT et VPVB

12.6 Autres effets Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères PBT/vPvB.

nocifs:

Classe de danger WGK 1 : faible danger pour l'eau. pour l'eau (WGK) :

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination des déchets

13.1 Procédés de traitement des déchets

Informations générales : Élimination des déchets et des résidus conformément aux

les dispositions locales en vigueur.

Méthodes d'élimination des déchets : Lors du déversement, du traitement et de l'élimination, respecter

toutes les règles applicables.

respecter la législation sur les déchets.

Codes européens des déchets

12 01 12\* : cires et graisses usées

**SECTION 14: Informations relatives au transport** 

ADR/RID

Nom d'expédition :

14.3 Classe de danger pour le transport

Classe: Non dangereux

Étiquette(s):

N° de danger (ADR) : Code de restriction du tunnel : -

14.4 Groupe d'emballage : - 14.5 Dangers pour l'environnement : -

14.6 Spécial

Précautions à prendre par l'utilisateur :

Créé Le : 15.01.2015 Révisé Le : 12.10.2016 Date d'impression : 16.12.2016 SDS\_FR - FR - 000000000601063398

Version:

13/15





ADN

Nom d'expédition :

14.3 Classe de danger pour le transport

Classe: Non dangereux

Étiquette(s):

14.3 Groupe d'emballage :

14.5 Dangers pour l'environnement :

14.6 Spécial

Précautions à prendre par

l'utilisateur:

**IMDG** 

14.1 Numéro d'identification UN:

14.2 No ONU- conforme -

Nom d'expédition :

14.3 Classe de danger pour le transport

Classe: Non dangereux

Étiquette(s) : N° EmS : -

14.3 Groupe d'emballage :

14.5 Dangers pour l'environnement :

14.6 Spécial

Précautions à prendre par

l'utilisateur:

**IATA** 

14.1 Numéro d'identification UN :

14.2 Conforme à la réglementation -

Nom d'expédition :

14.3 Classe de danger pour le transport :

Classe: Non dangereux

Étiquette(s):

14.4 Groupe d'emballage :

14.5 Dangers pour l'environnement : -

14.6 Spécial

Précautions à prendre par

l'utilisateur :

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC : Non applicable.

#### SECTION 15 : Législation

15.1 Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange :

#### Règlements de l'UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : néant

Créé Le : 15.01.2015 Révisé Le : 12.10.2016 Date d'impression : 16.12.2016 SDS\_FR - FR - 000000000601063398

Version:





RÈGLEMENT (CE) No 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : néant

Règlements nationaux

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1 : faible danger pour l'eau.

15.2 Évaluation de la

sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### **SECTION 16: Autres informations**

Informations sur la révision :

Les modifications sont signalées sur le côté par un double trait.

## Texte des phrases H des chapitres 2 et 3

H315Cause une irritation de la peau.

H317Peut provoquer une réaction allergique

cutanée. H318Cause de graves lésions oculaires.

H319Cause une grave irritation des yeux. H335Peut irriter les voies respiratoires.

H400Très toxique pour les organismes aquatiques. H410Très toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme. H411Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## **Autres informations:**

La classification correspond aux listes actuelles de la CE, mais est complétée par des indications tirées de la littérature spécialisée et par des indications fournies par l'entreprise. Elle résulte de l'application de la méthode dite conventionnelle selon le règlement (UE) 1272/2008 (CLP).

**Révisé Le :** 12.10.2016

Clause de non-responsabilité : Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont conformes à la législation en vigueur.

au mieux de nos connaissances et expériences actuelles et ne servent qu'à décrire le produit du point de vue de la sécurité lors de sa manipulation, de son transport et de son élimination. Les indications ne constituent en aucun cas une description (technique) de la nature du produit (spécification du produit). Il n'est pas possible de déduire de nos indications dans la fiche de données de sécurité une aptitude du produit à une utilisation concrète. Aucune modification de ce document n'est autorisée. Les indications ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé, mélangé ou transformé avec d'autres matériaux ou soumis à un traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau fabriqué. Il est de la responsabilité du destinataire de notre produit de se conformer aux lois fédérales, nationales et locales en vigueur dans le cadre de ses activités. Veuillez nous contacter si vous avez besoin de fiches de données de sécurité actualisées.

Cette fiche technique est une fiche de données de sécurité selon le §5 de la GefStoffV. Elle a été rédigée par voie électronique et ne porte pas de signature.

Créé Le : 15.01.2015 Révisé Le : 12.10.2016 Date d'impression : 16.12.2016 SDS FR - FR - 000000000601063398

Version: